

Combattre les néophytes sans pesticides

L'Armoise de Chine envahit des vignobles riches en espèces et des précieuses surfaces rudérales. Différentes méthodes de lutte, aussi transposables à d'autres espèces, sont en cours d'étude.

Texte: Jeremias Lütold; Photos: Kilian Schlunegger

«L'Armoise de Chine pose des problèmes dans les vignes», explique Véronique Chevillat, Conseillère en biodiversité du FiBL. Des diminutions des paiements directs peuvent être ordonnées si le taux de couverture par des néophytes invasives dépasse 5 pour cent. La lutte contre des espèces comme l'Armoise de Chine (*Artemisia verlotiorum*) est un travail immense. Selon Véronique Chevillat, il est important que les vigneronnes et vignerons bio soient informés rapidement sur les possibilités de lutte.

Projet sur la lutte sans pesticides

En collaboration avec Agridea et Agrofuture, le FiBL développe depuis 2022 une formation pour des conseils en biodiversité qui prennent les fermes globalement en compte. «La troisième volée est en cours avec 15 places en Romandie et 15 en Suisse allemande», dit Véronique Chevillat. Kilian Schlunegger, de Brienz BE, a commencé la formation en 2024. Avec sa société Nakup, il travaille comme ingénieur indépendant en environnement entre autres sur un projet du service de l'agriculture et la nature du canton de Berne qui a pour but de lutter sans pesticides contre l'Armoise de Chine.

À cause de leur grande biodiversité, les surfaces du projet – au bord du Lac de Bienne – sont inscrites à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels. Différentes mesures doivent au mieux atteindre une disparition locale ou au moins une stabilisation de la population d'armoïse. Le projet teste entre autres l'arrachage manuel des plantes avec leurs racines et rejets, la fauche et le sarclage intensifs au moins trois fois par année ainsi que la couverture avec un non-tissé perméable.

Couverture avec un non-tissé

«La méthode actuellement la plus prometteuse est la couverture avec un non-tissé», dit Kilian Schlunegger. Cette méthode de couverture enlève aux plantes la lumière



Vue aérienne de la couverture des surfaces d'essai au bord du Lac de Bienne.



L'utilisation d'herbicide électrique s'effectue de plus en plus avec des lances.

solaire dont elles ont besoin. Et il se développe sous le non-tissé une chaleur qui détruit les plantes.

Le choix du non-tissé est décisif car il s'émiette s'il n'est pas assez solide. Selon Kilian Schlunegger, un géotextile qu'on trouve usuellement dans le commerce a bien marché jusqu'ici. Le moment et la

durée de la couverture sont aussi décisifs, mais il n'y a pas encore de résultats définitifs à ce sujet. Au stade actuel, la réussite de la lutte contre l'Armoise de Chine en la recouvrant nécessite au moins deux phases de végétation.

Essais avec un herbicide électrique

Une nouvelle méthode qui est aussi étudiée est l'utilisation d'un courant électrique, qui consiste à injecter avec une lance une décharge de jusqu'à 3000 volts directement dans la tige de la plante. Le courant s'écoule de manière concentrée jusque dans le sol en passant par la tige et les racines. Cette électrocution endommage physiquement les parois cellulaires à l'intérieur de la plante et la fait mourir. Selon Kilian Schlunegger, l'électrocution est particulièrement efficace si la plante est en croissance et que l'absorption d'eau assure une forte conductibilité. Kilian Schlunegger ne s'attend quasiment pas à des effets secondaires nuisibles pour la vie du sol – ou seulement de manière temporaire et limitée à la proximité des racines des plantes. Des résultats très prometteurs ont déjà été obtenus sur d'autres espèces invasives comme la renouée du Japon. Selon une prise de position de spécialistes du FiBL, il faut continuer d'étudier les effets des herbicides électriques sur la vie du sol.

L'Ordonnance fédérale sur l'agriculture biologique autorise depuis 2023 des procédés physiques pour la régulation des adventices. Cette possibilité doit à l'avenir être aussi utilisable – avec des restrictions – par les fermes Bourgeon. L'Assemblée des délégués de Bio Suisse a pour cela récemment modifié le Cahier des charges (Partie II, chap. 2.6 sur la santé des plantes). On ne sait pas encore quels procédés seront admis à partir de 2026. La lutte électrique contre les néophytes invasives est actuellement interdite pour les producteurs Bourgeon.

www.nakup.ch (DE)